

Envoyé en préfecture le 09/04/2015

Reçu en préfecture le 09/04/2015

Affiché le

**SLO**

Vu les avis qui ont été joints au dossier, les observations du public et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que les résultats de ladite enquête publique et que les avis des personnes publiques consultées justifient de modifier de façon minime le projet de PLU de la commune,

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de Pozières du 12 mars 2015 décidant de donner un avis favorable à l'unanimité à l'approbation par le conseil communautaire du dossier de PLU de la commune,

Considérant l'avis favorable de la commission « PLUi – aménagement – habitat » émis lors de sa séance du 5 mars dernier.

Considérant que le projet de PLU de la commune de Pozières tel qu'il a été présenté au conseil communautaire peut être approuvé conformément à l'article L.123-10 du code de l'urbanisme,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le dossier de PLU de la commune de Pozières ;
- autorise monsieur le président ou le vice-président délégué à :
  - exécuter la présente délibération ;
  - accomplir les mesures de publicité prévues aux articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme ;
  - signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le plan local d'urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie de Pozières et au siège de la communauté de communes aux jours et heures habituels d'ouverture.

*DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.*

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

**LE VICE-PRESIDENT,**

**JEAN-LUC FOURDINIER**

